

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à 17h30,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Pierre SANTY).

Présents : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,
PEYRARD Guy POINAS Jean-Michel, SABY François-Régis,
SANTY Jean-Pierre et SOUVIGNET Bernard.

Excusé : Néant.

Absent : Néant.

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 8

Ayant pris part au vote
(vote public) : 8

○ Pour : 8

○ Contre : 0

○ Abstention : 0

○ Blanc : 0

○ Nul : 0

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant l'approbation des conventions fixant une participation de la collectivité à la réalisation de travaux effectués par des tiers.

Il rappelle également que dans le cadre du plan de mandat communautaire 2020-2026, il est prévu l'action suivante : « Initier une concertation entre toutes les parties dans les projets de contournement poids-lourds en réflexion sur le territoire (Dunières et Montfaucon / Montregard) ».

Il précise en outre que le développement souhaité par la Communauté de Communes des zones d'activités d'Aulagny (Montregard), du Cantonier (Montregard et Montfaucon) et de Jacquet (Montfaucon) devrait venir augmenter sensiblement le trafic routier dans le centre-bourg de la Commune de Montfaucon.

M. le Président expose qu'un groupe de travail s'est constitué concernant le projet de contournement poids-lourds à Montfaucon en présence du Département, des Mairies de Montfaucon et de Montregard, de la Communauté de Communes, de l'Etat, de commerçants et d'agriculteurs, et de membres du collectif de Montfaucon (concertation préalable – article L.121-15-1 du Code de l'Environnement et L. 300-2 du Code de l'Urbanisme).

Il expose que le Département propose dans ce cadre la signature d'une convention prévoyant de partager le coût de réalisation de cette concertation préalable entre la Commune, la Communauté de Communes et le Département à hauteur d'un tiers chacun (coût de la concertation : 21 410 € HT – participation Communauté de Communes sollicitée : 7 136,67 € HT – 8 564,00 € TTC).

Date de convocation :

Le 2 juin 2023

Date d'affichage :

Le 2 juin 2023

DECISION N° :
DB/2023-06-06/08

OBJET DE LA SEANCE :
Voirie – Projet de
contournement
poids lourds (Montfaucon)

Concertation préalable

AR Prefecture

043-244300307-20230606-DB2023060608-AU
Reçu le 12/06/2023

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe de conventionner avec le Département de la Haute-Loire et la Commune de Montfaucon afin de lancer une concertation préalable aux réflexions liées au projet de contournement poids-lourds du centre-bourg de Montfaucon,
- approuve les termes de la convention de partenariat présentée à intervenir dans ce cadre, et notamment la partie financière,
- dit que la participation financière de la Communauté de Communes ne deviendra définitive que dans la mesure où le Département et la Commune de Montfaucon participeront également à cette concertation à égale hauteur,
- charge M. le Président de signer la convention correspondante,
- charge M. le Président de mener à bien ce dossier et de prendre toutes décisions utiles,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20230606-DB2023060608-AU
Reçu le 12/06/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le